

# FORMATION PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE NON ELECTRICIENS EN BASSE ET HAUTE TENSION

A002644 A017247

Programme de formation conforme à l'article D6353-1 du Code du Travail - NF C 18-510



#### **PUBLIC VISÉ**

- Exécutant d'opérations non électrique (**B0, H0, H0V**) : Personne assurant l'exécution des opérations non électriques sous la conduite d'un chargé de travaux, d'un chargé d'intervention générale, d'un chargé d'opérations spécifiques ou d'un chargé de chantier.
- Chargé de chantier (BO, HO, HOV): Personne chargée d'assurer la direction des travaux d'ordre non électrique.

# PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- · Aptitude médicale à réaliser les opérations.
- Compétences et aptitudes à réaliser les tâches d'ordre électrique ou non électrique.
- Pour les personnes en situation de handicap, un entretien préalable peut être réalisé avec notre référent handicap.

### TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- Formation à la sécurité: Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.
- Risque électrique : Articles R4544-1 à R4544-11 du Code du Travail.
- Opérations électriques : NF C 18-510 recommandée par l'arrêté du 20 novembre 2017.



### **DURÉE DE L'ACTION**

- 7 heures (1 jour).
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 20 à 30% du temps de formation.



# PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

· Recommandée tous les 3 ans.



# NOMBRE DE PARTICIPANTS

10 personnes maximum.

#### **OBJECTIFS DE LA FORMATION**

- A l'issue de cette formation, l'apprenant doit être capable de :
  - > Connaître les dangers de l'électricité
  - > Analyser le risque électrique
  - > Intégrer la prévention dans l'organisation du travail
  - > Mettre en œuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur
  - > Connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

# **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- · Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

#### **MOYENS D'ENCADREMENT**

- Equipe pluridisciplinaire de formateurs.
- · Responsable pédagogique.
- · Service administratif.
- · Service qualité.
- · Service relations clients.





# FORMATION PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE NON ELECTRICIENS EN BASSE ET HAUTE TENSION

A002644 A017247

Programme de formation conforme à l'article D6353-1 du Code du Travail - NF C 18-510



#### **MOYENS TECHNIQUES**

- Equipements à mettre à disposition par l'entreprise d'accueil :
  - > Local électrique (Basse Tension et/ou Haute Tension).
  - > Armoire à l'intérieur du local contenant des pièces nues sous tension en basse tension.
  - > Equipements de Protection Individuelle (Gants isolants EN60903 pour symbole HOV).
- Les appareils utilisés en formation et les Equipements de Protection Individuelle (EPI) doivent être conformes à la réglementation et entretenus. La formation ne pourra avoir lieu si ces obligations réglementaires ne sont pas respectées.
- Chaque apprenant doit être équipé de ses EPI personnels. Le formateur n'est pas autorisé à fournir ses EPI aux apprenants (R4312-8 et R4313-82 du Code du Travail).

# MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Les modalités et critères d'évaluation, en fonction des niveaux d'habilitation, sont ceux définis par la NF C 18-510.
- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation d'opérations d'ordre électrique et d'ordre non électrique.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

# PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- Les programmes et les durées, en fonction des niveaux d'habilitation, sont ceux définis par la NF C 18-510 en Annexe D.
  - > Module Tronc commun N°1.
  - > Module Exécutants de travaux d'ordre non électrique (B0, H0, H0V).
  - > Module Chargé de chantier (B0, H0, H0V).
- Durant la formation seuls les modules en lien avec les symboles d'habilitation envisagés seront enseignés et évalués.
- Pour chaque module, l'Annexe D de la NF C 18-510 précise les savoirs et savoir-faire qui seront enseignés et évalués.

# TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

• Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter.

